

#### CRCST 5.7.14

Compte-rendu de la Réunion du Conseil scientifique et technique (CST), du 22.3.2014

Présents :

- les membres du CST : Martine Estrade, Secrétaire du CST, Christine de Kerchove Secrétaire adjointe du CST
- le président, Bernard Chervet, invité statutaire

Excusée :

Sabina Lambertucci, Secrétaire scientifique, invitée permanente.

Il s'agit de la 4<sup>e</sup> réunion statutaire du CST depuis son élection pour ce mandat, les précédentes ont eu lieu le 2/07/13, le 14/12/13, et le 22/3/14.

Elle advient au décours de deux assemblées générales : celle ordinaire annuelle de la SPP, celle convoquée à titre extraordinaire consacrée à l'achat de locaux pour la SPP. Dans la configuration particulière où le CST n'est composé que de deux membres, une titulaire, Martine Estrade, Secrétaire du CST et une adhérente, Christine de Kerchove, Secrétaire adjointe est abordée l'intérêt et le devenir du CST demeure un thème de réflexion et de préoccupation pour l'avenir.

Depuis juin 2013 les deux membres du CST participent au CA, et sont intégrés dans le CSCA dont ils sont partie prenante intrinsèque, la secrétaire, titulaire participe également au collège électoral ainsi que le prévoient les statuts.

L'invitation de la secrétaire adjointe du CST au CA pour la durée de ce mandat a permis que le CST soit accueilli et écouté au CA comme au CSCA, et qu'il contribue par ses avis et propositions au fonctionnement scientifique. En découle une authentique intégration au sein de la vie scientifique, et exécutive. La participation à part entière au CSCA est une expérience dynamique.

Le devenir du CST est bien évidemment entre la main des éligibles et des électeurs. S'il ne se présente pas de candidats aux prochaines élections, l'instance disparaîtra d'elle-même. S'ils ne s'en présentent que peu, le CST pourra poursuivre selon des modalités à inventer. Quoi qu'il en soit, seule une décision de l'AG pourra remettre en cause son existence de façon statutaire par une authentique réforme de nos textes.

Pour les deux membres du CST, la place de cette instance scientifique élue directement par les membres, au sein des instances exécutives, a une valeur symbolique forte. Sa

disparition ne peut faire l'économie d'une consultation des électeurs / éligibles au cours d'une AG.

De fait, et en lien avec leur intérêt pour cette instance, les deux membres du CST sont prêtes à se représenter aux futures élections, espérant rallier ainsi d'autres candidatures et recréer une dynamique quantitative pour le CST.

Sur l'actualité de l'achat de locaux pour la SPP, le CST s'inquiète légèrement de l'ampleur du projet, notamment de l'évaluation chiffrée des travaux et du nombre de cotisants à venir sur la durée du prêt (du fait du devenir honoraire prévisible de nombre de membres), mais se réjouit de l'émulation suscitée et de l'appropriation, par les membres, de leur siège, via un financement participatif exceptionnel, laissé à l'appréciation de chacun en fonction de ses moyens et de sa générosité. Il pourrait éviter l'accroissement de la cotisation annuel statutaire.

Enfin il est probable qu'un lieu regroupant les activités scientifiques et administratives de la spp, la bibliothèque et le centre de soins au voisinage d'institutions psychiatriques de renom, comme Sainte Anne, la Pitié, et l'ASM 13 puisse avoir un effet attractif sur les soignants de ces diverses institutions, et jouer un rôle dans le choix de la spp pour la formation psychanalytique des candidats à la psychanalyse. La proximité de la bibliothèque de Sainte Anne est un argument majeur pour le devenir scientifique et l'activité de la BSF, favorisant les échanges, attirant les chercheurs, les soignants et les praticiens. Bref un îlot centralisant ces diverses activités peut être une émulation en ville, dans et au-delà des structures, et susciter des échanges incitant les membres et les personnes extérieures à l'investir.

Martine Estrade ( Secrétaire du CST) et Christine de Kerchove (Secrétaire adjointe du CST)